

DELIBERATION N°2026-04-23-02 : ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-9, L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7, L.2121-20,

Le Président de séance provisoire (doyen d'âge) rappelle les règles de vote à l'assemblée :

Règles de vote :

- Vote au scrutin secret uninominal à la Majorité absolue ;
 - Majorité absolue requise aux deux premiers tours de scrutin ;
 - Majorité relative au troisième tour de scrutin en cas de besoin. Si égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.
- Un délégué = une voix sauf si pouvoir d'un délégué absent.

NB : Un délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir (art. L.2121-20 CGCT)

Déroulement :

1. Appel à candidatures auprès des membres présents (pas besoin de déclaration préalable) ;
2. Constitution d'un bureau de vote (président de séance, deux assesseurs, le secrétaire désigné en début de séance) ;
3. Ouverture des candidatures et présentation des candidats ;
4. Dépôt des bulletins de vote dans l'urne ;
5. Dépouillement et proclamation des résultats ;
6. Prise de fonction immédiate du président élu.

Le doyen du comité syndical propose de nommer comme secrétaire de bureau de vote le secrétaire de séance, Me HEROT Melissa a compléter, benjamine de l'assemblée, ainsi que deux assesseurs: Madame OPIGEZ Dorothee et Me CARINCOTTE Annie.

Le doyen demande à l'assemblée de bien vouloir faire part des candidatures aux fonctions de Président.

La candidature de Lelio PEDRINI aux fonctions de Président est entendue.

Election du Président :

Candidature de Lelio PEDRINI

1er tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris au vote	0
Nombre de votants	81
A déduire bulletins litigieux (<i>articles L65 et L66 du code électoral</i>)	
- Bulletins blancs	8
- Bulletins nuls	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

Candidats	Nombre de voix
LELIO PEDRINI	SOIXANTE DOUZE

Ayant obtenu la majorité absolue avec 72 voix, Monsieur LELIO PEDRINI est élu Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve cette élection et Monsieur LELIO PEDRINI prend immédiatement ses fonctions de Président.

Ainsi fait et délibéré à Houdain le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

« La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès du SIVOM étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Le Président de séance provisoire
(doyen de l'assemblée)

Lionel COURTIN



COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril **deux mil vingt-six** à dix-sept heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle « Les Cafus » du siège du SIVOM à HOUDAIN, sous la Présidence de Monsieur Lionel COURTIN, doyen de l'Assemblée, suivant convocation faite le 14 avril 2026 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du SIVOM, 21 rue du Maréchal Galliéni, 62150 HOUDAIN

Etaient présents :

- ✓ M. Samuel BAJEUX, Mmes Véronique DIERS, Martine DERAMAUX, Bianca ROSSIGNOL, MM. Daniel PETIT, Lars PLOEGER, Jérémy DE FARIA, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- ✓ M. Daniel DERICQUEBOURG, Mme Emilie PETIT, délégués de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ MM. Julien DAGBERT, Gérard DUMONT, Mme Catherine DELETOILLE, M. Patrick CONSTANCE, Mme Mélissa HEROT, M. Philippe BULOT, délégués de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, M. Benoit JOSEPH, délégués de la Commune de **BEUGIN**,
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Michaële DEPIN, M. Yves BOUTTIER, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**,
- ✓ M. Jacques FLAHAUT, Mme Anne-Sophie COLLIEZ, M. Serge VASSEUR, Mme Ophélie WITTKÉ, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**,
- ✓ M. Dominique LEPRINCE, Mme Marie-Paule BEAUVOIS, délégués de la Commune de **CAUCOURT**,
- ✓ MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, Lionel COURTIN, René FLINOIS, Mmes Sabine BRUNELLE, Laure DERNONCOURT, délégués de la Commune de **DIVION**,
- ✓ Mmes Dorothée OPIGEZ, déléguée de la Commune **d'ESTREE-CAUCHY**,
- ✓ MM. Dany CLAIRET, Daniel LANNES, délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, Mme Valérie LEMAITRE, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- ✓ MM. Grégory FOUCAULT, Samuel GORILLOT, Philippe BLOND, Gilles DOURLENS, Claude NICOLE, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**,
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ, Mme Maryse DAVROUX, délégués de la Commune d'**HERMIN**,
- ✓ MM. Jean-Pierre BEVE, Maxime DUQUESNOY, Mmes Jessica DUVIVIER, Peggy LOISEL, Madeline DEVIGNES, M. Sébastien FOURNIER, délégués de la Commune **d'HERSIN-COUPIGNY**
- ✓ M. Joël PATOUX, Mme Lise-Marie MARTIN, délégués de la Commune **d'HESDIGNEUL-Les- BETHUNE**,
- ✓ MM. Lucien TRINEL, Jean-Philippe CUVELIER, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**,
- ✓ MM. Steven THIRY, Christian JUNGE, Dylan LAURENT, Mmes Marine MAERTEN, Amélie TILLOY, Aurélie SEURON, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**,
- ✓ M. Franck DA SILVA, délégué de la Commune de **LA COMTE**,

- ✓ MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUIIS, délégués de la Commune de **Les-RUITZ**,
- ✓ M. Mason MOREAU, Mme Stéphanie LEGAY, M. Jérémy ROBBE, Mme Aline MOREAU, M. Thierry TURLURE, Mme Audrey DUBRULLE, délégués de la Commune de **MARLES-Les-MINES**,
- ✓ Mme Céline WINTREBERT, M. Patrick THOREL, délégués de la Commune de **d'OURTON**,
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, délégués de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**,
- ✓ MM. Arnaud MONTEWIS, Roland ROGER, délégués de la Commune de **RUITZ**

Avaient donné pouvoir et étaient excusés :

- ✓ M. Nicolas CARRE, délégué de la Commune d'Auchel avait donné pouvoir à M. Samuel BAJEUX
- ✓ M. Morgan LAMBERT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT avait donné pouvoir à M. Grégory FOUCAULT
- ✓ M. Grégory STACH, délégué de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT avait donné pouvoir à Mme Marie-Claude STANISLAWSKI
- ✓ M. Joël KMIECZAK, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART avait donné pouvoir à M. Grégory Foucault (à partir de la question 3)
- ✓ M. Samuel GORILLOT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT avait donné pouvoir à M. Philippe BLOND (à partir de la question 3)

Etaients excusés

- ✓ Mme Elise BREEMERSCH, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ M. Clément PLOUVIEZ, délégué de la Commune de LA COMTE